

Mairie de La Gacilly le 11 janvier 1884  
aux M<sup>rs</sup> Victor Marius Chammen  
d'office de l'état civil

MAIRIE D<sup>e</sup> La Gacilly

ARRONDISSEMENT D<sup>e</sup> Couëron

Du quinze Décembre an mil huit cent soixante-dix-sept, à neuf heures du soir

ACTE DE NAISSANCE D<sup>e</sup> Victor Marius Chammen  
né à La Gacilly le quatorze Du courant à onze heures Du matin  
fils de Victor de Jules Marius Chammen, nés à La Gacilly  
département d<sup>e</sup> la Sarthe profession d<sup>e</sup> cultivateur et de Jeanne Marie  
Vingt ans, domiciliée à La Gacilly département d<sup>e</sup> la Sarthe  
profession d<sup>e</sup> — ans à — département d<sup>e</sup> — ans, domiciliée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin  
Sur la déclaration à moi faite par Dame Jeanne Marie Chammen  
agée de cinquante ans, profession d<sup>e</sup> domestique  
domiciliée à La Gacilly

Premier témoin, Victor de Jules Chammen, âgé de vingt six ans,  
profession d<sup>e</sup> cultivateur, domicilié à La Gacilly  
Second témoin, Jeanne Marie Chammen, âgée de quarante quatre ans,  
profession d<sup>e</sup> domestique, domiciliée à La Gacilly

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint  
délégué par M<sup>onsieur le Maire de La Gacilly</sup>

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la  
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé et approuvant deux fois  
cette copie nulle

1884 Du 15 Victor Chammen Reynaud  
A La Gacilly

MAIRIE D<sup>e</sup> La Gacilly

ARRONDISSEMENT D<sup>e</sup> Couëron

Du Vingt sept Décembre an mil huit cent soixante-dix-sept, à neuf heures du soir

ACTE DE NAISSANCE D<sup>e</sup> Baptiste Victor Collas  
né à La Gacilly le Vingt quatre Du courant à neuf heures Du soir  
fils de Jean Joseph Collas, nés à La Gacilly  
département d<sup>e</sup> la Sarthe profession d<sup>e</sup> employé marchand, âgé de  
Vingt neuf ans, domicilié à La Gacilly et de Marie Joséphine  
Briquet née à Couëron département d<sup>e</sup> la Sarthe  
profession d<sup>e</sup> — ans, domiciliée à La Gacilly

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin  
Sur la déclaration à moi faite par Jean Joseph Collas père  
de l'enfant âgé de Vingt neuf ans, profession d<sup>e</sup> employé marchand  
domicilié à La Gacilly

Premier témoin, Marcelle Pottel, âgée de quarante un ans,  
profession d<sup>e</sup> domestique, domiciliée à La Gacilly  
Second témoin, Jean Baptiste Reynaud, âgé de cinquante six ans,  
profession d<sup>e</sup> cultivateur, domicilié à La Gacilly

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint  
délégué par M<sup>onsieur le Maire de La Gacilly</sup>

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la  
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

Collas Pottel Reynaud

Le 20 à ARLES/Rhône  
de douze heures à une heure  
Cet acte a été  
d'office de l'état civil  
le 21/1/84

MAIRIE D<sup>e</sup> La Gacilly

ARRONDISSEMENT D<sup>e</sup> Couëron

Orénte un Décembre an mil huit cent soixante-dix-sept, à neuf heures

ACTE DE NAISSANCE D<sup>e</sup> Marius Felia Rouquie  
né à La Gacilly le vingt neuf Du courant à — heures Du matin  
fils de Marius de Chaise Rouquie, nés à Couëron  
département d<sup>e</sup> la Sarthe profession d<sup>e</sup> cultivateur Agé de  
Vingt ans — ans, domicilié à La Gacilly et de Jeanne Marie  
profession d<sup>e</sup> — ans à — département d<sup>e</sup> — ans, domiciliée

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe Masculin  
Sur la déclaration à moi faite par Jeanne Marie Rouquie  
agée de cinquante ans, profession d<sup>e</sup> domestique  
domiciliée à La Gacilly

Premier témoin, André Chérel, âgé de quarante deux ans,  
profession d<sup>e</sup> cultivateur, domicilié à La Gacilly  
Second témoin, Jeanne Marie Rouquie, âgée de trente huit ans,  
profession d<sup>e</sup> domestique, domiciliée à La Gacilly

CONSTATÉ, suivant la loi par moi Jean Joseph Reynaud adjoint  
délégué par M<sup>onsieur le Maire de La Gacilly</sup>

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la  
partie déclarante et aux témoins, qui ont signé

1884 Du 21 Marius Rouquie  
A La Gacilly

MAIRIE D<sup>e</sup>

ARRONDISSEMENT D<sup>e</sup>

Du — an mil huit cent soixante-dix-sept, à — heures

ACTE DE NAISSANCE D<sup>e</sup> — fils de — et de —  
né à — le — Du courant à — heures Du soir  
fils de — et de —  
département d<sup>e</sup> — profession d<sup>e</sup> — Agé de  
— ans, domicilié à — et de —  
— née à — département d<sup>e</sup> —  
profession d<sup>e</sup> — ans, domiciliée à —

Il a été vérifié que l'enfant à moi présenté est du sexe —  
Sur la déclaration à moi faite par —  
agé de — ans, profession d<sup>e</sup> —  
domicilié à —

Premier témoin, — âgé de — ans,  
profession d<sup>e</sup> — domicilié à —  
Second témoin, — âgé de — ans,  
profession d<sup>e</sup> — domicilié à —

CONSTATÉ, suivant la loi par moi

remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil, et lecture du présent acte a été donnée à la  
partie déclarante et aux témoins, qui ont